

## 1 jour (7h)



### Public visé

Chef(fe)s d'établissement et leurs délégué(e)s.  
DRH & Chargé(e)s de sécurité.



### Présentiel



### Effectif

Min 4 / Max 12 personnes



### Pré-requis

Aucun



### Intervenant

Partenaires labellisés



### Tarif

- En intra  
**1 300€ HT /jour**  
Hors frais de mission
- En inter  
Nous consulter



## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Le contenu de la formation s'adapte aux besoins des apprenant(e)s grâce à l'expertise de l'intervenant. L'animation est basée sur des apports à la fois théoriques et pratiques, à partir de l'expérience et des connaissances des apprenant(e)s.

## Objectifs pédagogiques

- Connaître les responsabilités du chef d'établissement en matière de sécurité
- Identifier les points-clefs d'une démarche de prévention efficace
- Être ainsi à même de vérifier leur bonne mise en œuvre et de déléguer les actions prioritaires à mener

## Contenu de la formation

### Présentation de la loi du 31 décembre 1991, les obligations de chacun

- Le chef d'établissement : organisateur et gestionnaire de la prévention
- La hiérarchie
- Les travailleurs : CDI, CDD, Intérimaires, stagiaires ...
- Structure de la prévention dans l'établissement : conseiller sécurité, CSE, délégués du personnel, services connexes ...

### Les responsabilités

- Civiles
- Pénales
- Exemples de jurisprudence
- Mécanismes de la délégation de pouvoirs

### Les interlocuteurs externes et leurs rôles

- Inspection du travail, DRIRE,
- Médecine du travail
- Service prévention de la CRAM, ingénieur-conseil

### La prévention curative - après accident

- L'étude des accidents du travail : organisation et gestion, l'arbre des causes
- Le tableau de bord : répartition annuelle des accidents du travail par éléments matériels, types de sièges de lésions en vue d'établir le programme de prévention
- Les indicateurs : taux de fréquence, taux de gravité
- Le taux de cotisation

### La prévention préventive - avant accident

- La définition des compétences en sécurité nécessaires au poste de travail en vue d'une formation adaptée
- La communication, sensibilisation et formation
- L'aptitude physique à occuper un poste de travail
- L'accueil et la gestion des nouveaux arrivants : CDI, CDD, intérimaires, stagiaires ...
- L'évaluation des risques, les vérifications périodiques et la mise en conformité
- Les entreprises extérieures et les transporteurs : plan de prévention et protocole de sécurité

### Définir la stratégie de prévention de l'établissement

- Le rappel des outils permettant d'identifier les principaux axes sur lesquels l'établissement devrait porter ses efforts
- Déterminer les objectifs à atteindre, identifier les moyens à mettre en œuvre en tenant compte des contraintes économiques, organisationnelles, structurelles, sociales, législatives et réglementaires

## Évaluation

- Évaluation formative tout au long de la formation (exercices pratiques)
- Évaluation des acquis en fin de formation
- Bilan de satisfaction des stagiaires
- Attestation de fin de formation